

SEANCE DU 20 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le vingt février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes PETIT Denise, DEMARCQ Valérie, ACIDE- REYNAUD Josiane - MM. GELAS Gilles, ROUDET Didier, GARDEUR Dominique, FASS René, BARBE Jean-David, LEYGNIER Sylvain, CHARMEIL Sébastien

**ABSENT** : NEVEJANS Bruno

**POUVOIR** :

Mr NEVEJANS Bruno a donné pouvoir à Mr Didier ROUDET

**SECRETAIRE** : Mr GARDEUR Dominique

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (délibération 2013.02) :**

Sous la présidence de Mme Valérie DEMARCQ, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2012 qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	948 879.25 €
Recettes	1 417 036.53 €
 <i>Investissement</i>	
Dépenses	674 076.65 €
Recettes	856 321.72 €
 <i>Restes à réaliser :</i>	
Dépenses	59 740.00 €
Recettes	20 000.00 €
Besoin de financement :	146 582.49 €
Excédent de clôture :	492 245.26 €

Hors de la présence de Monsieur Henri GERBE, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2012.

**AFFECTATION DE RESULTAT (délibération 2013.03)**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Déficit reporté de la section d'investissement	- 289 087.56 €
Excédent reporté de la section de fonctionnement année antérieure	170 670.47 €

**Soldes d'exécution :**

En section d'investissement	182 245.07 €
En section de fonctionnement	468 157.28 €

**Restes à réaliser 2012 reportés sur BP 2013**

Dépenses	59 740.00 €
Recettes	20 000.00 €
<b><u>Besoin net de la section d'investissement</u></b> estimé à	<b>146 581.49 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'affecter la somme de 146 582.49 € au compte 1068 (affectation de résultat)
- reporte en excédent de fonctionnement (R 002) la somme de 492 245.26 €.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 BUDGET COMMUNE (Délibération 2012.04)**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET COMMUNE :**

Malgré des subventions limitées, des dotations d'Etat figées, un retour de TVA plus faible et une taxe d'aménagement en retrait liée à la baisse des constructions, les recettes communales seront maintenues à niveau grâce à l'excédent de gestion 2012.

Pour les dépenses, les charges de gestion continueront d'être maîtrisées avec prise en compte des hausses de l'eau, des énergies et des besoins liés à la nouvelle organisation scolaire et multi-accueil. Un budget entretien de la voirie et des bâtiments reste soutenu, les aides sont maintenues aux associations ; une hausse de la dotation au syndicat hydraulique en vue des travaux du bassin de rétention est également prise en compte pour le budget.

Concernant les investissements, un effort toujours soutenu pour les voiries afin d'améliorer la sécurité et l'esthétique (3<sup>o</sup> tranche RD518 carrefour nord, trottoirs Gagnage, revêtement rue de la Gutine, aménagements en relation avec les visites de quartiers). Une petite extension du local technique pour le stockage du matériel et des matériaux à l'abri est également budgétisée. L'avancement du projet de la salle socioculturelle et la poursuite de l'amélioration de l'éclairage public et des illuminations pour gains de consommation d'énergie complètent le programme d'investissement.

Après avoir pris en compte tous ces éléments, le budget peut se résumer comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Dépenses	Recettes
Crédits Votés	1 756 045.26 €	1 263 800.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		492 245.26 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 756 045.26 €</b>	<b>1 756 045.26 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Dépenses	Recettes
Crédits Votés	672 800.00 €	819 382.49 €
Restes à réaliser 2012	59 740.00 €	20 000.00 €
Solde d'exécution reporté	106 842.49 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>839 382.49 €</b>	<b>839 382.49 €</b>
<b>TOTAL BUDGET 2013</b>	<b>2 595 427.75 €</b>	<b>2 595 427.75 €</b>

Le conseil municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2013 ainsi que les subventions allouées aux associations.

### **VOTE DES TAXES (délibération 2013.05)**

Après avoir détaillé le budget 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des taxes.

Considérant le budget 2013 et l'excédent dégagé sur l'exercice 2012, **le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les taxes suivantes :**

- Taxe d'habitation 12.19 %
- Taxe foncière (bâti) 22.44 %
- Taxe foncière (non bâti) 63.13 %

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Réforme des rythmes scolaires :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réunion tenue avec les enseignants, représentants d'élèves et personnel scolaire. Devant la complexité de la mise en place de cette réforme (organisation périscolaire pour les enfants de 3 à 11 ans entre autres), un sondage auprès des parents sera effectué pour connaître approximativement le nombre d'enfants concernés par l'accueil périscolaire supplémentaire.
- **Bassins de rétentions :** De nouvelles demandes d'informations ont été effectuées auprès du syndicat hydraulique.
- **Gazette :** l'impression de La Gazette est confiée à l'imprimerie Rochat qui a également confectionné la trame pour la présentation du bulletin municipal.
- **Sécurité :** selon la Gendarmerie, il a été constaté une diminution d'évènements sur la commune en 2012 par rapport à 2011.
- **Vers une fusion des communautés de communes :** Le Maire informe qu'une étude est en cours pour une fusion entre les deux communautés de communes (Bièvre Liers et Bièvre Chambaran). Le conseil municipal sera consulté prochainement. Un premier tour de table est effectué pour avoir l'avis des conseillers. Dans leur grande majorité, les élus sont pour une fusion mais seront vigilants quant à la représentation des membres et aux projets mis en place.

- **PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSES DEPUIS LA DERNIERE REUNION**

Néant

La séance est levée à 22 heures 30.